

**Sous-direction Technique**

Réf : AT/DO12/Sous-D.TEC/45/2024

Date : 21/04/2024

**A Monsieur : BOUALLEG NOURI**

**Gérant de l'entreprise BOUALLEG NOURI**

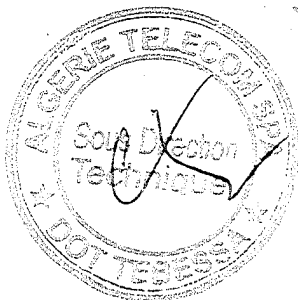
**Objet: Mise en demeure.**

Suite une visite de chantier « Travaux canalisation pour le réseau FTTX Lotissement ABOU OUBAIDA TEBESSA » effectuée par Messieurs : Sous Directeur Technique, Chef Département réseau accès, Chef Département planification et étude et Directeur CMP Tébessa en date du : 21/04/2024 ; on a constaté l'abondement du chantier cité au dessus par votre entreprise ainsi le non réparation du dégât de conduite d'eau potable causé par votre entreprise.

A cet effet ; j'ai le regret de vous mettre en demeure pour reprendre les travaux dans le plus bref délai et la réparation de la conduite d'eau endommagée immédiatement et sans délai.

En cas d'inexécution de vos travaux je me verrais dans l'obligation de résilier votre convention « Travaux maintenance et de développement de la canalisation pour le réseau FTTX ».

**Le Directeur Opérationnel de Télécoms Tébessa.**



21 AVR 2024

Le Directeur Opérationnel des Télécommunications  
de Tébessa

Leukmane ALLAB